

TRADIANET

DEBROUSSAILLANT 360

**DESTRUCTION DES PLANTES LIGNEUSES,
DEVITALISATION DES BROUSSAILLES SUR PIED**

AVANTAGES

TRADIANET DEBROUSSAILLANT 360 contient est une association de deux phytohormones, le 2,4-D et le 2,4-DP-P (ou *dichlorprop-P*) présentée en formulation liquide. Le 2,4-D et le *dichlorprop-P* sont sous forme d'esters d'éthylhexyl.

TRADIANET DEBROUSSAILLANT 360 est absorbé par les feuilles des plantes à détruire et se déplace avec le courant de sève. Il n'a pas d'action anti germinative. Efficace sur de nombreuses broussailles de type dicotylédones : espèces herbacées, ligneuses ou semi-ligneuses.

Par son action systémique dans la plante, **TRADIANET DEBROUSSAILLANT 360** permet de maîtriser les broussailles à grand développement : orties, chardons, ronces, genêts, ajoncs, sureaux ...

D'autres ont une croissance freinée : orme, peuplier, chêne, érable ; il est nécessaire de répéter l'application chaque année. Espèces moins sensibles : aubépine, épicéa, frêne, troène et lierre. Espèces résistantes : graminées.

UTILISATIONS

TRADIANET DEBROUSSAILLANT 360 est à utiliser en pleine période de végétation, de la fin du printemps jusqu'à la fin de l'été ou à l'automne en période de descente de sève. Au-delà, il est préférable de couper les broussailles et d'attendre le développement des nouvelles pousses.

Plantes herbacées : faire le traitement avant la floraison.

Plantes ligneuses et semi-ligneuses : taille inférieure à 1,50m – 2m.

MODE D'EMPLOI

USAGES	DOSE MAX. D'EMPLOI	NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS	ZNT AQUA.
Traitements généraux * dévitalisation débroussailles	1,5 L/hL	1/an	5 m
	1,5 L/hL, soit 15 L/ha (pour un volume de bouillie de 1000 L/ha). - Autorisé pour le traitement des surfaces perméables non cultivées : parcs, jardins et trottoirs, voies de communication, zones herbeuses, zones non agricoles, sites industriels et bordures de voies ferrées. - 1 application tous les 3 ans pour une utilisation à l'automne.		
Forêt* Désherbage* Avt Plantation	1,5 L/hL	1/an	5 m
	1,5 L/hL, soit 15 L/ha (pour un volume d'eau max de 1000 L/ha). - Application à l'aide d'un pulvérisateur à rampe uniquement. - 1 application tous les 3 ans pour une utilisation à l'automne.		
Gazons de graminées* Désherbage	3 L/ha	1/an	5 m
Usages non agricoles* Débroussaillage	1,5 L/ha	1/an	5 m
	1,5 L/hL, soit 15 L/ha (pour un volume de bouillie de 1000 L/ha). - Autorisé pour le traitement des surfaces perméables non cultivées : parcs, jardins et trottoirs, voies de communication, zones herbeuses, zones non agricoles, sites industriels et bordures de voies ferrées. - 1 application tous les 3 ans pour une utilisation à l'automne.		

TRADIANET

DEBROUSSAILLANT 360

(suite)

Préparation de la bouillie :

Verser **TRADIANET DEBROUSSAILLANT 360** directement dans la cuve du pulvérisateur remplie au tiers avec de l'eau. Il se mélange rapidement par simple brassage. Compléter ensuite le remplissage tout en maintenant l'agitation.

Nettoyage des appareils :

L'utilisation d'eau pure est insuffisante ; il est nécessaire d'ajouter un détergent approprié et de nettoyer la cuve et l'ensemble du système de pulvérisation, avant de rincer à l'eau. Se conformer aux précautions à prendre pour l'élimination des eaux de rinçage.

Pour l'élimination des produits non utilisables : faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Réemploi de l'emballage interdit : Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

CARACTERISTIQUES

Aspect :	Liquide Jaune clair	Point éclair :	87°C	Densité à 20 °C :	Environ 1,01	
Délai de ré-entrée :	6 heures	ZNT :	5 mètres			
Composition :	2,4 D : 240 g/l - Dichlorprop-p : 120 g/l					
Homologation :	N° 2030332 sous l'appellation TRADIANET DEBROUSSAILLANT 360 détenue par : NUFARM S.A, 28 Bd Camélinat, BP 75, 92233 Gennevilliers Cedex.					
Mention d'avertissement :	DANGER		SGH08		SGH09	
Classements CLP :	SGH07					

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

Utiliser une lance équipée de buses, en évitant la formation de brouillard. Bien mouiller la totalité de la végétation visée. Opérer par temps calme pour éviter l'entraînement sur des cultures voisines sensibles. Arrêter dès que la température sous abri atteint 25°C. Eviter l'application sur des terrains caillouteux surchauffés.

Désherbage des gazons de graminées : traiter 3 à 5 jours après la tonte et attendre 3 à 5 jours avant la tonte suivante.

Débroussaillage : appliquer uniformément sur le feuillage de la végétation à détruire jusqu'à formation de la goutte tombante.

Attention, danger pour les cultures voisines, respecter strictement le mode d'emploi.

Précautions pour le bétail : Certaines plantes toxiques non pâturées habituellement peuvent devenir appétentes après le traitement. Il est conseillé de respecter un délai de 15 jours avant la réintroduction des animaux.

NOTA : Ces indications chiffrées ne constituent pas les spécifications du produit, elles correspondent à des valeurs moyennes.

NOTA : Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non-conforme à nos instructions.

Quelques références complémentaires :

PAPIER PH ♦ PHYTODOSE 5000 ♦ PULVERISATEURS CCF